

LE DIRE DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE LES ESSENTIELS

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure (DRAC Normandie)
Conseil n°99 – Zones à Forte Sensibilité Patrimoniale – 5 fév. 2016 – France POULAIN

Ailly > Manoir du Chapitre

Le manoir est situé à côté de l'église d'Ailly qui est également inscrite aux monuments historiques depuis le 17 avril 1926. Leurs périmètres de protection se superposent.

L'avenue de tilleuls, l'emplacement de l'ancien cimetière avec le calvaire, l'if et les arbres qui l'entourent sont site classé.

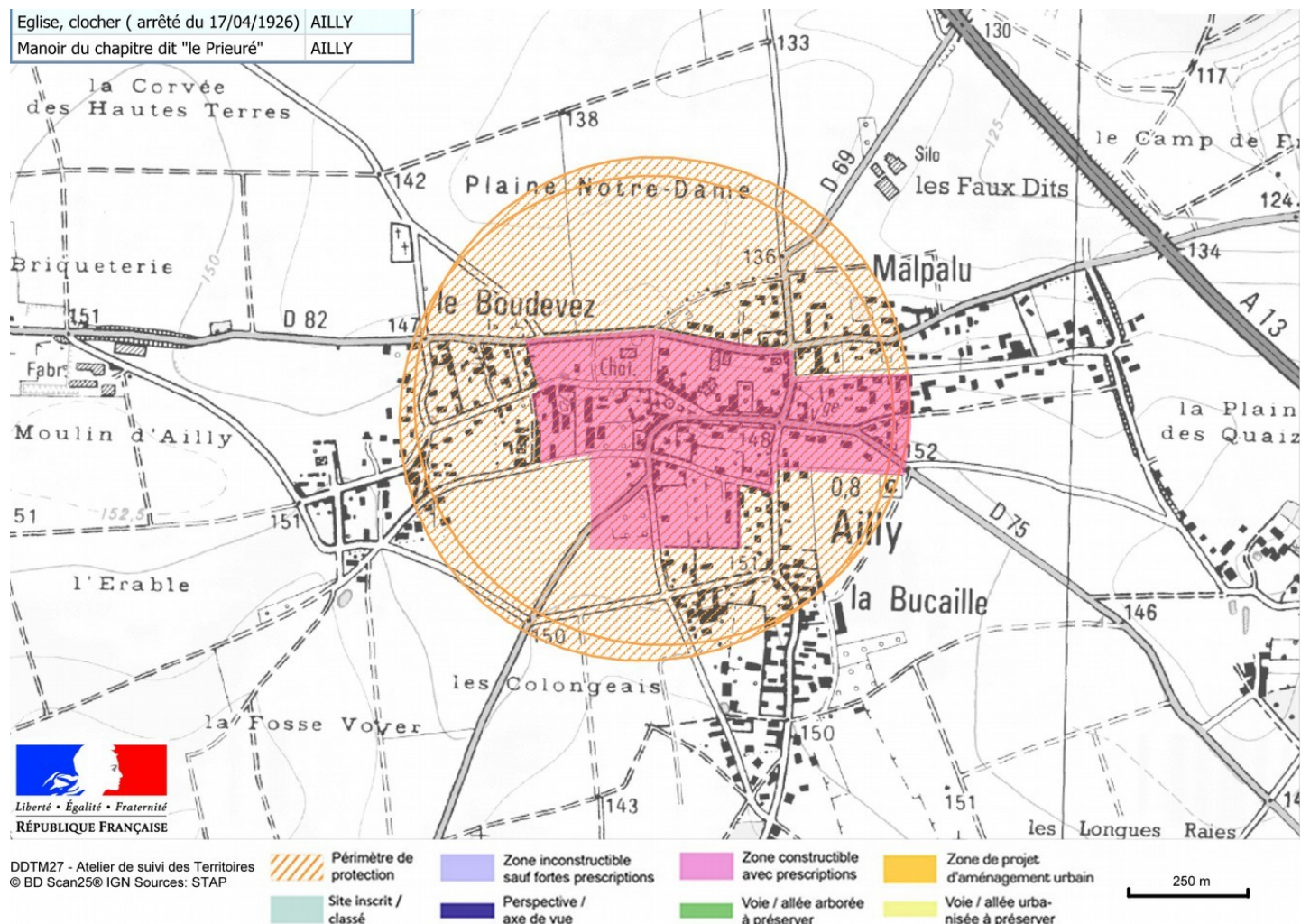
L'enceinte préhistorique de Château Robert (commune d'Acquigny) est classée monument historique et génère un périmètre qui déborde sur le hameau de Gruchet (commune d'Ailly).

La commune d'Ailly est située dans une zone de présomption archéologique.

Le Manoir du Chapitre dit « Le Prieuré » a été inscrit en tant que monument historique le 10 novembre 1998.

Au début du XI^e siècle, les droits sur la seigneurie d'Ailly sont cédés au Chapitre général de la cathédrale de Beauvais par l'évêque Roger de Blois. Le manoir des chanoines de Beauvais est daté du XIII^e siècle. L'édifice présente un corps de logis rectangulaire avec des chaînes d'angle en pierre de taille encadrant les façades en moellons enduits. Les superbes baies géminées avec arcs brisés et oculi triflés témoignent d'une influence gothique. Au XVIII^e siècle, le manoir était aussi appelé Maison de la Recette puisque le receveur y demeurait, administrait les terres et en collectait les produits pour le compte du Chapitre, selon le principe du fermage. Le domaine comprenait, outre le logis, un colombier, un hôtel et des dépendances agricoles. Mis en vente comme biens nationaux à la Révolution, de nombreux bâtiments du Chapitre furent démantelés. Seule la partie orientale de l'enclos, incluant le manoir, a subsisté. Le logis fut converti en auberge au XIX^e siècle avant d'être réaménagé au XX^e siècle pour devenir une résidence de campagne. Actuellement, le manoir d'Ailly accueille un gîte.

Situé dans le centre du village d'Ailly, le manoir bénéficie d'un cadre rural valorisant avec la proximité de l'église et de nombreuses constructions traditionnelles, avec des édifices en briques, en moellons ou à pans de bois. Cette richesse architecturale est à préserver.



Périmètre de 500m avec ZSFP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans le secteur rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte en égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche).



La façade sud du manoir (vue proche) La façade sud du manoir (vue éloignée)



Le manoir vu de la mairie Une vue éloignée de la rue de l'Église

Pour la zone en rose foncé dans le périmètre de 500m

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...). Les projets éoliens ne doivent pas se trouver dans l'axe majeur du château à moins de nuire irrémédiablement à son caractère.

Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront à minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun vieilli à rouge vieilli à 20u/m². Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+1+C). Les constructions en brique et colombage sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en brique ou en colombage. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm. La bichromie architecturale des façades devra être recherchée.

Pour le reste du périmètre de 500m

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces derniers années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m², avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). *Voir les autres fiches.



Le monument aux morts et l'église d'Ailly Une chapelle du XIX^e siècle en briques La mairie d'Ailly



Quelques exemples d'édifices en briques

Une maison mêlant pierre et pans de bois